

Paris, le 23 juillet 2025  
À 8 heures

## Regroupement des actions ACHETER-LOUER.FR et réduction de capital par voie de minoration de la valeur nominale

- **Regroupement par voie d'échange de 1 000 actions existantes contre 1 action nouvelle**
- **Début de l'opération de regroupement : 7 août 2025**
- **Prise d'effet du regroupement : 9 septembre 2025**
- **Suspension de la faculté d'exercice ou de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital à compter du 29 août 2025 jusqu'au 14 septembre 2025**
- **Décisions de réductions de capital par voie de minoration de la valeur nominale**

***ACHETER-LOUER.FR annonce la mise en œuvre du regroupement de la totalité de ses actions en circulation.***

### **Mise en œuvre du regroupement**

Lors de sa réunion du 21 juillet 2025, le Directoire d'Acheter-Louer.fr a décidé de mettre en œuvre le regroupement des actions composant le capital social d'ACHETER-LOUER.FR approuvé par l'Assemblée générale mixte du 30 juin 2025 aux termes de sa 17<sup>ème</sup> résolution, à raison d'une (1) action nouvelle à émettre pour mille (1 000) actions anciennes à regrouper. La valeur nominale de l'action Acheter-Louer.fr sera augmentée proportionnellement à la parité de regroupement et passera de 0,112 euro à 112 euros.

Ce regroupement a pour objectif de redonner une dynamique à la vie boursière de la Société, réduire la volatilité du cours de l'action Acheter-Louer.fr et favoriser sa stabilisation.

Le regroupement constitue une opération d'échange d'actions, sans incidence sur le montant du capital social : seule la valeur nominale de l'action et, corrélativement, le nombre d'actions en circulation sont modifiés. **Le code mnémonique (ALALO) restera inchangé.**

Compte tenu de la parité d'échange retenue, au résultat du regroupement, le nombre d'actions en circulation sera divisé par 1 000. Le regroupement opère ainsi un ajustement purement technique, sans incidence directe sur la valeur totale des actions Acheter-Louer.fr détenues en portefeuille par chaque actionnaire à la date de celui-ci.

### **Modalités du regroupement**

Les modalités du regroupement ont été arrêtées par le Directoire, en sa séance du 21 juillet 2025, et sont détaillées dans **l'avis de regroupement qui est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) ce jour.**

Les principales modalités sont les suivantes :

- Base de regroupement : échange de mille (1 000) actions anciennes de 0,112 euro de valeur nominale contre une (1) action nouvelle de 112 euros de valeur nominale.
- Nombre d'actions soumises au regroupement : 3 327 648 900 actions de 0,112 euro de valeur nominale, étant précisé que ce nombre d'actions est communiqué à titre indicatif et qu'il pourra, le cas échéant, être augmenté dans l'hypothèse où des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital exerceraient leur faculté de conversion desdites valeurs mobilières avant la suspension de leurs droits.
- L'exercice ou la conversion de valeurs mobilières donnant accès au capital sera suspendu pour faciliter les opérations de regroupement à compter du 29 août 2025 (inclus) jusqu'au 14 septembre 2025 (inclus).
- Nombre d'actions à provenir du regroupement : 3 327 648 actions de 112 euros de valeur nominale chacune, étant précisé que ce nombre d'actions est communiqué à titre indicatif et qu'il pourra, le cas échéant, être augmenté dans l'hypothèse où des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital exerceraient leur faculté de conversion desdites valeurs mobilières avant la suspension de leurs droits.
- Date de début des opérations de regroupement : 7 août 2025.
- Date de prise d'effet du regroupement : 9 septembre 2025.
- Chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement, par son intermédiaire financier, une (1) action nouvelle pour mille (1 000) actions anciennes détenues. **Les actionnaires détenant un nombre d'actions multiple de mille n'auront donc aucune démarche à effectuer.**
- Les actionnaires qui ne détiendront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles devront faire leur affaire personnelle de **l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus à compter du 7 août 2025 et jusqu'au 8 septembre 2025 inclus**, afin d'obtenir un nombre d'actions multiple de mille. Passé ce délai, les actionnaires qui n'auraient pu obtenir un nombre d'actions multiple de 1 000 **seront indemnisés de leurs rompus par leur intermédiaire financier** dans un délai de 30 jours à compter du 9 septembre 2025.

En application des articles L.228-6-1 et R.228-12 du Code de commerce, à l'expiration d'une période de trente jours à compter du 9 septembre 2025, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en bourse par les teneurs de comptes et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits.

### **Réductions du capital par voie de minoration de la valeur nominale**

La Société précise en outre qu'à l'issue du regroupement, il sera procédé à une réduction de capital non motivée par des pertes, par voie de minoration de la valeur nominale des actions pour la ramener de 112 euros à 6,0774 euros, puis à une réduction de capital motivée par des pertes pour la ramener de 6,0774 euros à 0,0112 euros, sous réserve d'éventuelles augmentations de capital par conversion de valeurs mobilières donnant accès au capital qui pourraient intervenir entre ce jour et le 28 août 2025 inclus.

## Calendrier indicatif des opérations de regroupement et de réduction du capital

<b>Période de suspension de la faculté d'exercice ou de conversion de valeurs mobilières donnant accès au capital – Ajustement des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital</b>	
<b>29 août 2025 (inclus)</b>	Ouverture de la période de suspension des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital
<b>12 septembre 2024</b>	Ajustement des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital
<b>15 septembre 2024</b>	Reprise de la faculté d'exercice ou de conversion de valeurs mobilières donnant accès au capital
<b>Période d'échange des actions</b>	
<b>5 août 2025</b>	Publication de l'avis Euronext
<b>28 août 2025</b>	Publication par la Société d'un communiqué de presse sur le nombre définitif d'actions objet du regroupement et le montant définitif des réductions du capital
<b>7 août 2025</b>	Début des opérations d'échange
<b>8 septembre 2025</b>	Fin des opérations d'échange
<b>Opérations de regroupement</b>	
<b>8 septembre 2025</b>	Dernière cotation des actions anciennes de la cote d'Euronext Growth (code ISIN : FR001400SOY2)
<b>9 septembre 2025</b>	Première cotation des actions nouvelles sur Euronext Growth (code ISIN : FR0014011O84)
<b>10 septembre 2025</b>	Record Date
<b>11 septembre 2025</b>	Attribution des actions nouvelles
<b>Gestion des rompus</b>	
<b>9 septembre 2025</b>	Début de l'indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers
<b>8 octobre 2025</b>	Date butoir de l'indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers

## Calendrier indicatif des réductions de capital

<b>Réduction de capital non motivée par des pertes</b>	
<b>Au plus tard le 7 août 2025</b>	Réunion du Directoire fixant les modalités définitives de la réduction de capital
<b>Réduction de capital motivée par des pertes</b>	
<b>Au plus tard le 15 septembre 2025</b>	Réunion du Directoire fixant les modalités définitives de la réduction de capital

## **À propos d'ACHETER-LOUER.FR (FR001400SOY2 - ALALO)**

Acheter-Louer.fr offre sur les thématiques de l'immobilier et de l'habitat, aux particuliers des conseils, des actualités, des annonces immobilières, des offres sur l'habitat et aux professionnels de l'immobilier et de l'Habitat une gamme complète de solutions de matchmaking, de média, de data et d'imagerie 2D-3D.

Ainsi qu'une activité de « Crypto Treasury Company » de Solana, via sa filiale détenue à 100% dénommée Sol Treasury Corp. [www.soltreasurycorp.com](http://www.soltreasurycorp.com)

Acheter-Louer.fr est éligible au PEA-PME

Contact Acheter-Louer.fr : 01 60 92 96 00 [investisseurs@acheter-louer.fr](mailto:investisseurs@acheter-louer.fr)

Informations investisseurs : <https://www.acheter-louer.fr/qui-sommes-nous/infos-invest>

Inscription à la liste de diffusion des communiqués: <https://www.acheter-louer.fr/abonnement-investisseur>

Agenda financier : <https://www.acheter-louer.fr/qui-sommes-nous/agenda-financier>